



détergents

Fiche technique

Altinet

Dégraissant polyvalent

C'est un nettoyant, dégraissant pour les sols et surfaces lavables.
Il permet l'élimination des salissures organiques ou minérales.

Mode d'emploi

Auto laveuse : diluer de 1 à 5% dans l'eau.
Lavage manuel : dilution de 5 à 10 % dans l'eau.
Appliquer la solution au faubert ou avec un balai permettant d'effectuer un lavage à plat.
Inutile de rincer, sauf dans le cas de nettoyage de surfaces alimentaires.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide brun limpide
- pH : > 12,5
- Densité : 1,02 - 1,04

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême du pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.
Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

05-07-2022 Ind. 10 ■



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire française.